



## ARRÊTÉ ETABLISSANT LES TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENTS DE GRADE

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général de la fonction publique notamment les articles L. 327-3 et suivants,  
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,  
 Vu la délibération n° 2099.03.12 du 25 mars 2009 fixant les ratios " promus-promouvables ",  
 Vu l'arrêté n° 2020.VA.13 en date du 31 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique,

### ARRÊTE

Article 1 : Les tableaux annuels d'avancements de grade au titre de l'année 2024 sont établis comme suit :

#### Avancement au grade de : INGENIEUR PRINCIPAL

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen professionnel ou à l'ancienneté</u>
1	Dany NUNEZ	Ingénieur	01/12/2024	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables ( Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

#### Avancement au grade de : TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen professionnel ou à l'ancienneté</u>
1	Rémi BELLEZZA	Technicien	01/12/2024	Examen professionnel

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables ( Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen professionnel ou à l'ancienneté</u>
1	Patrick MARTINEZ	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024	A l'ancienneté
2	David CANAC	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024	A l'ancienneté
3	André AMEIL	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024	A l'ancienneté
4	Henri GROSS	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024	A l'ancienneté
5	Dominique GARCIA	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables ( Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	10	10
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	5	5

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen professionnel ou à l'ancienneté</u>
1	Brice PERROUD	Adjoint technique	01/12/2024	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables ( Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen professionnel ou à l'ancienneté</u>
1	Pascale PALAZON	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables ( Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen professionnel ou à l'ancienneté</u>
1	Céline DELPORTE	Adjoint d'animation	01/12/2024	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables ( Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade de : EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

<u>N°d'ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>	<u>Examen professionnel ou à l'ancienneté</u>
1	Elodie NOUREAU	Educateur de jeunes enfants	01/12/2024	A l'ancienneté

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables ( Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

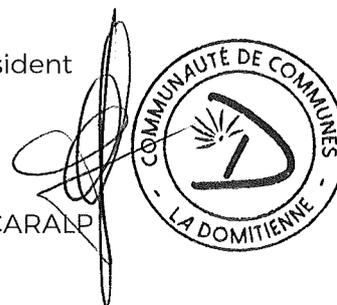
**Article 2** : Les présents tableaux d'avancements seront transmis au Centre de Gestion de l'Hérault qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**Article 3** : Les présents tableaux d'avancements seront transmis au comptable de collectivité.

Fait à Maureilhan, le 6 juin 2024.

Le Président

Alain CARALP



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, y compris depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié le.....